Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 007-200093128-20241212-31_2024-DE

SYNDICAT D'EAU POTABLE
CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 Décembre 2024

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 31 – 2024

OBJET : COMMUNE DE SAINT-MAURICE EN CHALENCON ABANDON DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE L'ENFER

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Châteauneuf-de-Vernoux**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président.**

Nombre de membres en exercice : **56**
Nombre de membres présents **: 31**
Qui ont pris part au vote : **37**
Date de convocation du Comité : **28 Novembre 2024**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALIBERT Christian (Pouvoir de PICCOTTI Bernard) , MACHISSOT Ginette, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella (Pouvoir de MORFIN Magali) , LA RUSSA Gilbert (Pouvoir de REYNAUD Régis), CIMAZ Michel, LYONNAIS Patrice, MATHIEU Clémence, DURAND Gilles, PEYROUSE-VETTER Roselyne, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith, CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, LEBRE Gilles (Pouvoir de BRUN Gilles), CHABOUD Stéphan, DIETRICH David (Pouvoir de SIMON Anne), GOUMAT Laetitia, TOURTET Lysiane, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude (Pouvoir de COULMONT Hervé), FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : MORFIN Magali (Pouvoir à BSERENI Stella), MIZZI Michel, JUGE Hubert, ALLEMAND Bertille, BADART Christine, GINE Bernard, DARNAUD Mathieu, PICCOTTI Bernard (Pouvoir à ALIBERT Christian), REYNAUD Régis (Pouvoir à LA RUSSA Gilbert), BOUCHARDON Benoit, BRUN Gilles (Pouvoir à LEBRE Gilles), SIMON Anne (pouvoir à Mr DIETRICH David), COULMONT Hervé (Pouvoir à DEFAIVRE Claude), POMMARET Patrice,

Etaient absents : DROGUET Xavier, LAFAGE Stéphane, LEBRAT Jérôme, DELOCHE Michel, CHARRETTE Joël, THOMAS Christophe, GERLAND Brice, LE GALL Matthieu, BRERO Laurent, TERROT-DONTENWILL Anne, RICOU-CHARLES Yvan

Secrétaire de séance : KATES Karine

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 007-200093128-20241212-31_2024-DE

Délibération N° 31 - 2024

OBJET : COMMUNE DE SAINT-MAURICE EN CHALENCON ABANDON DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE L'ENFER

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le syndicat s'est engagé dans une démarche de développement durable en limitant les prélèvements en milieu naturel sur un bassin déjà déficitaire.

Afin de respecter cet engagement, une interconnexion a été réalisée entre le réseau de St Maurice en Chalencon et le réseau Syndical en 2018, afin d'abandonner les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sur la source de L'Enfer, située sur la Commune de Saint-Maurice en Chalencon.

Afin de faciliter la modification de la carte communale de la commune de Saint-Maurice en Chalencon et de régulariser la situation administrative de cette source, M. Le Président propose :

- D'abandonner la ressource dite « Source de l'Enfer »
- De saisir les services de la préfecture pour la rédaction de l'arrêté préfectoral et acter ainsi la levée des périmètres de protection
- De résilier le bail emphytéotique conclu e 1er janvier 2020 avec la commune portant sur la parcelle cadastrée A 988.

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** cette décision
- **Autorise** Monsieur le Président à saisir les services préfectoraux
- **Autorise** Monsieur le Président à résilier le bail emphytéotique
- **Charge** Monsieur le Président de toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer les documents s'y rapportant,

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT